

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience session 2026

Instruction du 25/09/2025 relative à l'ouverture de la session 2026 du C.A.P.P.E.I. par la voie de la V.A.E.P.

Division / Service

Bureau / Département

CT ASH

Affaire suivie par : Pascale Schwager

Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et Messieurs les professeurs du premier et du second degré
s/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement publics et privés sous contrat et des établissements régionaux d'enseignement adapté
s/c de Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des réseaux d'enseignement privé
s/c de Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs de l'Education nationale
s/c de Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Références :

- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Circulaire du 12-2-2021 parue au BOEN du 11 mars 2021

Annexe :

- Arrêté portant ouverture pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, session 2026

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 22 septembre (9H00) au vendredi 17 octobre 2025 (17H00).

Les candidats transmettent au plus tard le mercredi 22 octobre 2025 leur dossier de recevabilité (livret 1) au SIEC -MAISON DES EXAMENS – Bureau DEC 2 – CAPPEI VAEP CRETEIL 7 rue Ernest RENAN 94749 Arcueil Cedex. Le dossier de recevabilité est téléchargeable uniquement sur le site du SIEC : <https://siec.education.fr/candidats/certifications/CAPPEI>

Une séance plénière est prévue le 3 décembre 2025 pour les candidats dont le dossier de recevabilité est validé.

Le dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (livret 2) est à déposer entre le mardi 25 novembre 2025 (9h00) et le vendredi 16 janvier 2026 (17h00) sur la plateforme dématérialisée DEXCO.

Les entretiens auront lieu en mars 2026.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Francette DALLE MESE**